

2008/8935 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 € A L'ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS INSCRITE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO POUR LA REALISATION D'UN GUIDE MICHELIN (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Conformément à la délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2007, « l'Association des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial » a été créée lors de l'Assemblée générale constitutive qui s'est réunie au Puy-en-Velay le 27 septembre 2007 dans le cadre des cinquièmes rencontres des sites français UNESCO.

L'un des objets de l'Association est de promouvoir les sites inscrits auprès du public, des visiteurs et des touristes. Dans cette perspective, une première action est initiée en partenariat avec les éditions Michelin pour éditer un « guide vert » qui présentera les valeurs du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que les 32 sites français inscrits.

La coordination du projet en relation étroite entre les représentants de chaque site et l'éditeur sera assurée par l'Association avec l'objectif d'une publication pour la saison touristique 2008.

Compte tenu de l'intérêt pour la Ville de Lyon de cette action de promotion culturelle et touristique, je vous propose d'allouer à « l'Association des biens français » une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 €. »

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € est allouée à « l'Association des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial » de l'UNESCO, pour la réalisation d'un guide Michelin.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 15074, programme SOUTIENPAT – nature 6574 – fonction 324.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN